

Bases légales : si ces travaux ne sont pas soumis à autorisation, ils doivent cependant respecter la législation en vigueur.

Le présent formulaire est à déposer ou à envoyer à :

Administration communale, Service des constructions, Rue du Collège 10, Case postale 32, 1904 Vernayaz - ☎ 027 / 764 22 11
www.vernayaz.ch

Propriétaire

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue/N°	<input type="text"/>	NPA Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Adresse mail	<input type="text"/>
Parcelle plan folio	<input type="text"/>	Lieu-dit	<input type="text"/>
Début des travaux	<input type="text"/>	Durée	<input type="text"/>

Type de travaux effectués

- réfection de façades, sans changement de matériaux et/ou couleurs et sans isolation périphérique
- changement de fenêtre, portes, volets, stores, sans changement d'apparence
- réfection toiture, isolation toiture intérieure ou extérieure, couverture, avant-toits, ferblanteries, sans changement des matériaux et/ou couleurs
- pose d'échafaudage sur le domaine privé
- changement partiel de chauffage, (entretien-réparation), sans changement de type de chauffage
- réfections intérieures habitables ou non, sans changement d'affectation ni création de nouvelle entité habitable
- pose de canalisations et conduites privées
- construction de murs de clôture, de soutien, pose de clôture, de palissades, de portail, dont la hauteur est inférieure à 150 cm (joindre plan de situation et plans précisant : implantation, distances, cotes, terrain naturel, élévation) – *en bordure de route, mise à l'enquête nécessaire avec dépôt d'une demande d'autorisation*

- réaménagement des extérieurs sans changement de nature du sol
- plantations en bordure de parcelle jusqu'à 150 cm (retrait 60 cm) (joindre plan de situation avec implantation, distances, cotes) – *en bordure de route, mise à l'enquête nécessaire avec dépôt d'une demande d'autorisation*
- installation d'une cheminée de jardin ou similaire
- pose à durée limitée (- de 3 mois) de construction mobilière utilisable
- pose à durée limitée (- de 6 mois) de construction mobilière de culture, tunnels de culture
- pose d'une parabole

Signature

Lieu et date

Propriétaire(s)

Dossier déposé auprès de l'Administration communale
(laisser vide)